

Groupe de travail Rade de Brest
Compte rendu de la réunion du mercredi 10 juin 2015

Objet de la réunion : Audition des représentants de la marine nationale, le Capitaine de Vaisseau Mazaucic, chef d'Etat-Major de CECLANT (représentant le Préfet maritime) et de DCNS, Monsieur Sennedot Directeur des établissements de DCNS Brest

Participants :

- Conseil de Développement : Arnal Jean-Pierre ; Bourhis Yves ; Bouvet Yvanne ; Caroff Jean-Pierre ; Drévès Luc (IFREMER) ; Druais Frédéric (CELIA) ; Guillerm Chantal ; Jullien Yves ; Ollivier Alain ; Paillard Michel ; Pellaé Chantal (DCNS)
- Techniciens : Maryse Larpent (Conseil de développement) ; Philippe Mazéas (ADEUPa)

Présentation des domaines de compétences

Marine Nationale :

L'Amiral, préfet maritime de la zone atlantique nord a pour champ d'action la haute mer et la totalité de la rade, exception faite des ports civils.

Au titre de représentant de l'Etat à la mer, il pilote et coordonne les actions de tous ses services.

DCNS :

Opérateur historique pour la Marine Nationale, DCNS devenue société privée à capitaux publics est le leader mondial du naval de défense (conception, construction, maintenance, démantèlement) avec deux implantations principales en Pays de Brest (île longue, base navale) et cherche à occuper une place significative dans le domaine de la production d'énergie (hydroliennes, éoliennes flottante) ; bureaux d'études et ateliers pour prototypes au Frotven.

DCNS spécialisée dans la MCO au profit de la dissuasion reste le premier employeur privé du Pays de Brest (environ 2800 salariés).

La Marine utilise trois sortes d'espaces.

Les zones militaires, principalement Ile Longue, Lanvéoc et base navale. Les accès sont strictement contrôlés leurs usages exclusifs.

Les zones de transit, chenaux, routes d'accès aux installations.

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

Conseil-developpement-brest.fr

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : contact@conseil-developpement-brest.fr

Les accès et les usages sont libres mais peuvent faire l'objet de restrictions temporaires d'usage; en particulier au moment des entrées et sorties de SNLE, environ 80 mouvements chaque année entraînant des restrictions d'usage de 3 heures chacun.

Les zones grand public : eaux libres de la rade, routes et chemins côtiers.

Les zones de refuge et d'attente doivent également être prises en compte.

Les dimensions des différentes forces basées à Brest (FOST, flottille de guerre des mines, transports, FREMM) ne sont pas amenées à évoluer de façon significative à court et moyen terme. Concernant le nombre de bateaux, il a atteint un niveau plancher, techniquement il n'est pas possible de descendre en dessous de ce seuil.

Les espaces nécessaires: quais, bassins, ateliers, bureaux etc. sont suffisants. La présence physique de la Marine n'est pas figée. Elle est en adaptation constante. Néanmoins, le mouvement de retrait de la Penfeld n'est pas terminé. Dans les dix ans à venir, la Marine continuera à utiliser ses grands bassins, y compris en Penfeld.

De même le format de la DCNS n'est pas amené à se développer, il y a plutôt un mouvement de concentration de l'activité vers son donneur d'ordre principal : la Marine. L'utilisation par DCNS d'équipements militaires et les soucis de coopération avec le client principal permettent de penser que les besoins d'espaces pour les activités industrielles seront couverts dès lors que le polder sera accessible. Il n'y a donc aucune velléité de DCNS de s'installer ailleurs en Rade. En effet, le déploiement depuis Brest se fait aujourd'hui essentiellement à l'international et ne nécessite pas d'espace supplémentaire.

Une réflexion sur une utilisation partagée des bassins du port civil serait sans doute à mener.

Selon les intervenants, il n'y a pas aujourd'hui de conflits d'usage majeurs dans et autour de la rade.

Du point de vue du développement touristique de la rade, la Marine organise elle-même ses visites guidées de la base. Quant à DCNS, elle n'a pas de projet de tourisme industriel. Elle « s'expose » en dehors de ses sites, dans des lieux d'interprétation tels qu'OCEANOPOLIS par exemple.

Sur la question d'une hypothèse d'instance de gouvernance de la rade, deux points sont soulignés.

Il existe un et un seul interlocuteur représentant de l'Etat : le Préfet Maritime.

Il ne paraît pas souhaitable d'ajouter un échelon territorial de gestion aux diverses couches du mille-feuilles (communes, intercommunalités, syndicats, parcs etc.) mais il pourrait être utile de confier la gestion territoriale à une instance unique (métropole, pôle métropolitain ?).

L'hypothèse d'intégrer un volet rade dans le futur SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) pourrait être envisagée afin d'harmoniser les réglementations en terme d'usage du littoral par exemple.

Dernier point abordé : Quelle vision à long terme pour la rade?

Surtout veiller à lui conserver son caractère d'espace multi-activités;

Penser sa gouvernance de façon globale et en la prenant dans sa totalité avec toutes ses composantes et sa diversité;

Il faudra veiller à préserver les atouts de la rade : rade fermée, sauvage, préservée, « sans béton »